

puissent partager leurs souvenirs et faire leur deuil. Mais on ne laisse pas toujours sa page Facebook dans l'état où l'on souhaiterait qu'elle soit préservée pour la postérité...

Mais si la suppression du compte semble relativement simple, c'est la réelle suppression des données qui ne l'est pas. Facebook a annoncé récemment une nouvelle option qui permet à chaque utilisateur d'avoir son compte effacé de façon permanente à sa mort... Intéressant, non? Y aviez-vous déjà pensé?

Sinon, les utilisateurs peuvent aussi désigner un « légataire », c'est-à-dire un ami ou un membre de la famille qui pourra contrôler certains aspects du compte après votre mort.

Cette personne pourrait, entre autres:

- Changer la photo de profil et de couverture de la personne décédée.
- Écrire un statut spécial qui serait accroché en haut du profil de cette personne, par exemple pour annoncer les obsèques.
- Accepter des demandes d'amis venant d'amis ou de membres de la famille qui n'étaient jusque-là pas connectés à la personne sur Facebook.

Bref, cette personne pourrait gérer le compte de la personne décédée en son nom.

Et plus encore...

Les utilisateurs de Facebook auront également la possibilité d'autoriser leur personne de confiance à télécharger une archive contenant les photos, les statuts et les informations de profil qu'ils ont partagé sur le site... de leur vivant! La personne ne pourra pas, cependant, regarder ou télécharger les messages privés. Facebook considère que cette information est privée, même après la mort d'un utilisateur. Les personnes de confiance ne pourront pas, non plus, modifier ou effacer des statuts partagés dans le passé, ou des statuts partagés par d'autres sur le profil de la personne décédée.

Voici un lien qui vous permettra de connaître toutes les informations pertinentes à ce sujet:

www.facebook.com/help/103897939701143

Oui, mais...

Nous préférons publier afin de démontrer que nous sommes bien vivants! Mais il serait aussi important de prévoir, dans notre testament, quelles sont nos dernières volontés en matière de cybersociabilité. La mort virtuelle d'une âme mortelle est maintenant une affaire bien réelle et elle demande d'être réfléchie!

Allez! Il faut mettre à jour nos dernières volontés et d'ici là, publions pour continuer d'exister et surtout, prendre votre place! 📌

VIVRE, c'est...

Être prêt à tout!

Les réseaux sociaux nous invitent à revisiter notre façon de voir notre Grand Départ...

présenté par : 

15 ANS PRIX FEMMES D'AFFAIRES du Québec

www.prix.rfaq.com www.rfaq.ca

Gala Prix Femmes d'affaires du Québec

Mercredi 4 novembre 2015

À titre de marraines d'honneur du 15^e concours Prix Femmes d'affaires du Québec, nous vous invitons à réserver votre place à l'une de nos tables afin d'honorer et d'applaudir les 27 finalistes des 9 catégories du concours.

 France Arcand Spécialiste en Design Présidente, France Arcand Creation & Design	 Christiane Germain Cofondatrice et coprésidente Groupe Germain Hôtels
 Lydie Olga Ntap Avocate en propriété intellectuelle Muséologue et fondatrice du Musée de la Femme Doctorante (UQAM)	 Marie-Lise Pilote Animatrice, humoriste, comédienne et femme d'affaires
 Tina Poitras Athlète Olympique, conférencière et coach en leadership Namasté Leadership	 Sœur Angèle Animatrice, auteure et enseignante

Objectif des prix

Reconnaître à l'échelle du Québec les femmes qui, par leurs réalisations et leurs succès, contribuent à l'essor économique québécois ainsi qu'à leur communauté

 **Animatrice : Marie Grégoire**

Lieu :
Palais des congrès de Montréal
1001, Place Jean-Paul-Riopelle
Montréal QC H2Z 1H2
Métro Place-d'Armes

TENUE DE VILLE
Heure : 17 h 30 - Cocktail
18 h 30 - Dîner et remise des prix

Pour information

Tél : 514 521-2441 ou 1 800 332-2683
prix@rfaq.com - www.prix.rfaq.com
Lien pour réserver votre place :
https://rfaq.formstack.com/forms/pfaq_2015_marraines

Partenaire OR  **Partenaires ARGENT**   

En collaboration avec : **les affaires**